

COMMUNIQUE DE PRESSE

Villejuif, le 7 juin 2022

Rémunérations : deux nouveaux accords de la branche propreté

La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), respectueuse des engagements pris lors de la Conférence de Progrès du 8 septembre 2021, annonce la signature par les partenaires sociaux de deux accords collectifs actant d'une nouvelle revalorisation des rémunérations 2022 et de l'indemnité de transport de branche. Cette dynamique vient soutenir le pouvoir d'achat des salariés dans un contexte économique rendu difficile du fait de l'évolution importante de l'inflation. La FEP alerte néanmoins les pouvoirs publics et acheteurs privés sur la nécessité de réviser les prix, dans une perspective d'achat responsable et efficace.

Conformément aux positions prises lors de la Conférence de Progrès du 8 septembre 2021, sous le parrainage du gouvernement et avec la présence de Madame Elisabeth Borne, alors Ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, les partenaires sociaux de la branche Propreté restent attachés à assurer de meilleures conditions sociales aux salariés du secteur, travailleurs des métiers de la continuité économique et sociale.

Concrètement, après une revalorisation globale de +2,6% des minima de branche déjà acquise pour 2022, la grille des rémunérations 2022, sur décision unanime des partenaires sociaux, évoluera à nouveau de +2,9%, soit une augmentation globale sur cette seule année de 5,5%. Par ailleurs, le taux de l'indemnité de transport conventionnelle, déjà révisé en début d'année, est porté à un niveau supérieur, soit +27% pour cette année.

Ce résultat est le fruit d'un dialogue social mature, responsable et continu, qui contribue à valoriser l'attractivité des métiers de la Propreté que le public aura l'occasion de redécouvrir au cours de la Semaine des métiers de la Propreté du 20 au 25 juin avec des événements sur tout le territoire (jobs-dating notamment).

Ces nouveaux accords constituent un effort conséquent des entreprises de propreté (TPE, PME et grands groupes) qui œuvrent pour l'intérêt général, malgré les difficultés qu'elles rencontrent dans le contexte actuel (flambée des prix de matières premières, etc.).

Le président de la FEP, Philippe JOUANNY attire à nouveau l'attention des pouvoirs publics sur la situation fragile, de facto des entreprises : « *Quand nos entreprises font entre 1% et 3% de marge et que leur masse salariale représente part très grande part du prix de la prestation, si vous augmentez les salaires de 2%, vous avez pour conséquence la disparition de votre marge !* » et d'ajouter, « *notre secteur se trouve confronté à une injonction paradoxale entre les exigences, notamment en termes de RSE des clients et une politique low cost des donneurs d'ordre. Ces revalorisations doivent se répercuter dans le prix des prestations des contrats publics ou privés* ».

Le secteur de la Propreté et de l'Hygiène rassemble plus de 15 000 entreprises d'au moins un salarié et plus de 570 000 emplois pour un chiffre d'affaires de plus de 17 milliards d'euros. La Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP), est la principale organisation patronale représentative qui rassemble des TPE, PME et grandes entreprises, employant 70% des effectifs du secteur.

Fédération des Entreprises de Propreté, d'Hygiène et Services Associés (FEP)

34 boulevard Maxime Gorki – 94808 Villejuif cedex

www.monde-proprete.com

Contact presse : Loys GUYONNET - Tél : 06 12 89 43 41 / E-mail : lguyonnet@federation-proprete.com